

# BULLETIN D'ADHÉSION 2026

*Se syndiquer chez FO  
c'est choisir d'être acteur  
plutôt que spectateur !*

ÉTABLISSEMENT :

SERVICE :

GRADE :

NOM :

PRÉNOM :

ADRESSE POSTALE :

CODE POSTAL :

COMMUNE :

TÉLÉPHONE :

ADRESSE MAIL :

## COTISATION :

La cotisation annuelle est de **154€50** pour l'année 2026, la déduction fiscale est de **66%** soit **101€97**, le reçu fiscal est transmis au mois de février (N+1), au moment de la déclaration d'impôts.

La cotisation est répartie de la façon suivante :

- **Carte : 16€50** (A régler avec le 1<sup>er</sup> mois de cotisation, 1 x/an
- **Timbres 11€50** (A régler mensuellement ou annuellement, 1 timbre/mois de cotisation)

Vous avez la possibilité de régler par chèque ou par virement, par mois, par trimestre ou à l'année, à votre convenance.

Chèque

Virement

En adhérant chez FO Santé des HMV, vous avez un accès illimité à la base de données « Espace Membres » sur notre site internet [www.fos-chihmv.fr](http://www.fos-chihmv.fr), vous bénéficiez de l'adhésion automatique et sans surcoût à l'AFOC (Association de Consommateurs Force Ouvrière).

En cas de procédure au tribunal administratif le cabinet d'avocats est à la disposition de tous les membres FO comptant plus de 12 mois de cotisations successives.

Évidemment, en local, un accompagnement personnalisé est à votre disposition.

# VOTRE ADHÉSION EST NOTRE 1<sup>ÈRE</sup> FORCE